

RÈGLEMENT INTÉRIEUR HÔPITAL DE JOUR



Renseignements d'ordre général

L'hôpital de jour (HDJ) est un lieu d'hospitalisation à temps partiel d'une capacité de 10 places.

La structure est ouverte toute l'année, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30, sauf les samedis, dimanches, jours fériés et une semaine durant les fêtes de fin d'année.

Toutefois en cas de problème pendant les jours de fermeture, vous pouvez contacter la clinique « Les Trois Solliès » au numéro de téléphone suivant :
04 94 13 01 00.



Prise en charge médicale

La coordination médicale est assurée par le Dr BRUGE-ANSEL.

En son absence, l'équipe de l'HDJ peut faire appel au psychiatre d'astreinte de l'hospitalisation complète.



Prise en charge globale

L'équipe soignante est constituée de :

- 1 infirmière responsable de service de soins
- 2 infirmiers dont l'un qui sera votre référent
- 1 psychologue
- 1 psychomotricienne
- 1 ergothérapeute

L'équipe soignante est complétée par une secrétaire.

Une assistante sociale (de l'hospitalisation complète) intervient également en cas de besoin au sein de l'hôpital de jour.

Les axes de prise en charge seront articulés autour de l'accueil, de soins personnalisés, de divers ateliers et d'activités de groupe qui favoriseront votre insertion. Un planning personnalisé d'activités vous sera proposé.



Consignes de sécurité à respecter

- Les règles communément admises dans les lieux publics de santé y sont applicables.
- Les conditions d'accueil se conforment aux consignes sanitaires en vigueur et sont donc susceptibles d'être adaptées au cours de votre prise en charge.
- L'introduction et la consommation d'alcool et de toxiques, y compris le CBD, dans les locaux sont strictement interdites.
- Les animaux sont interdits par mesure d'hygiène et par respect pour les autres patients.
- Conformément au décret N° 2006-1386 du 15 novembre 2006 et au décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 il est formellement et strictement interdit de fumer et ou de vapoter dans l'enceinte de l'établissement.
- Il est imprudent de conserver avec vous vos bijoux, objets de valeur ou argent.
- Il est interdit d'introduire des armes ou tout objet potentiellement dangereux.
- Nous vous demandons de participer à la qualité des soins en respectant les personnes qui partagent avec vous ce temps d'hospitalisation ainsi que les locaux.
- Toute violence physique envers soi ou autrui est à proscrire.



Engagement

Dès l'admission dans la structure, le présent règlement oblige à la fois l'HDJ, le patient et son entourage.